



## Compte rendu du CHSCT-SD 79

Mardi 5 juillet 2022

### *Déclaration liminaire : lire la nôtre*

Il est précisé qu'il manque 25 médecins scolaires sur l'académie !

#### 1. Conditions de travail par forte chaleur :

- Avec le Conseil départemental → c'est plus simple car c'est un interlocuteur unique. Travail sur les 36 collèges. Planification de rénovation mis en œuvre.
- Pour les écoles → les interlocuteurs sont nombreux : communes, aggro, communauté de communes ; l'aspect financier peut ne pas être simple. Le travail s'initie en lien avec la préfecture (lié aux subventions). Mise en place d'un travail pour que les communes puissent émarger à la DETR (écoles rurales). ***A l'UNSA-Éducation nous pensons que cette proposition de notre IA est intéressante, mais il faut savoir que la dotation départementale DETR est déjà insuffisante pour les projets actuels. Qu'en sera-t-il si de nombreuses communes venaient à déposer des projets pour leurs écoles ! Les enveloppes DETR seraient alors très insuffisantes... Et les projets ne pourront pas se faire sans aides de l'état. Nous pensons donc que cette question est déjà dans une impasse !***

Des réflexions doivent être menées sur l'organisation :

- S'appuyer sur les guides du ministère EN : bâtir l'école dont une partie porte sur le confort thermique.
- Evaluation des risques au niveau des personnels. Evaluation sur l'étanchéité des écoles, leur qualité énergétique.
- Lister les écoles et les catégoriser → actions à mener dans ces conditions (lieux de repli). Voir avec les DDEN : leur demander d'effectuer ce recensement.
- Positionner les examens l'après-midi et non le matin (canicules / fortes chaleurs)

Conditions de travail dans les EPLE :

- L'agence comptable du lycée Jean Moulin de Thouars aura un appui technique du rectorat sur site. Un collègue agent comptable d'un autre établissement est sollicité pour réaliser les missions de l'agent comptable de Thouars. ***Nous alertons sur le fait que les enseignants sont inquiets de cette situation.***
- Agence comptable du lycée Maurice Genevois. L'inquiétude des personnels est également palpable et grandissante.
- Collège de l'Orangerie à La Mothe Saint Héray : recrutement en cours pour l'année à venir.
- Lycée de la Venise Verte : des collègues ont été filmés dans l'exercice de leur fonction. L'utilisation des images sans le consentement de la personne n'a pas lieu d'être et est sanctionné pénalement. Ces règles doivent être rappelées à tous les niveaux de l'autorité :



chef d'établissement, professeurs. *Nous demandons que ces situations soient anticipées dans les autres lycées avec des consignes adaptées. Nous proposons de s'appuyer sur le travail du CLEMI, il existe des modules d'accompagnement sur l'utilisation des téléphones portables... Nous rappelons qu'un collègue filmé à son insu peut demander à bénéficier de la protection fonctionnelle.*



## 2. Groupe de travail Violence à l'école :

- L'objet est d'apporter des réponses aux violences à l'école.
- Présentation aux IEN du fruit des travaux du GT fin août début septembre.
- Communication aux directeurs d'école par la suite
- Il faudra faire une analyse de l'effet de ce document
- *Inquiétude de l'UNSA* : quels sont les moyens mis en œuvre pour permettre l'applicabilité de ces documents ? Nous restons sceptiques sur l'efficacité d'un tel document comme nous l'avons dit dans notre déclaration liminaire.

## 3. RSST :

Le suivi des RSST demeure chaotique : peu de réponses, tardiveté des réponses, réponses laconiques... Si l'absence de réponses dans l'outil RSST ne signifie pas qu'il n'y a pas de suivi, il n'en demeure pas moins que ces réponses sont nécessaires pour s'assurer de la prise en charge des alertes de nos collègues.

La procédure pour le suivi des RSST est dans l'espace des directeurs d'école.

L'administration relève que l'outil RSST n'est pas ergonomique mais il est important que :

- Les destinataires des RSST soient les bons (souci de confidentialité)
- Les destinataires des RSST les reçoivent en temps utiles (souci de réactivité aux difficultés relevés par les collègues)

Les CPC EPS qui sont assistants de prévention ont pléthore de missions ce qui rend le suivi de leurs tâches d'assistants de prévention ardu. L'ISST, fait référence au département de la Vienne où ce sont des directeurs déchargés à mi-temps qui ont la mission d'assistant prévention. Cette modalité semble permettre l'exercice de la mission dans de meilleures conditions. La question est posée de l'adopter en Deux-Sèvres ?

Aussi, Madame Nedellec avait annoncé une redéfinition des missions des brigades soutien, ce qui pourrait être un levier important pour les collègues confrontés à des situations d'élèves à comportement violent, qu'en est-il ?

#### 4. Amiante :

DTA : la fiche récapitulative doit être disponible dans les établissements et annexée au DUER. La DSDEN récupère ces fiches auprès des mairies afin de soulager les directeurs d'école. Attention les DTA antérieurs à 2012 sont obsolètes.

L'ISST fait un distinguo sur l'exposition à l'amiante selon :

- Que l'on est travailleur de l'amiante : auquel cas une fiche d'exposition doit être établie par l'employeur (travail dans le désamiantage mais également, agent technique qui intervient sur des matériaux contenant de l'amiante)
- Que l'on est exposé à l'amiante sans être travailleur de l'amiante, auquel cas, il s'agit d'une exposition accidentelle. Une fiche de présence doit alors être fournie au travailleur. En cas d'exposition accidentelle, il est conseiller de voir la médecine de prévention.

Nous souhaitons que la fiche réflexe amiante soit diffusée à l'ensemble des agents.

#### 5. Visite PIAL :

- La visite du PIAL de Cerizay par le CHSCT est organisée pour la première quinzaine d'octobre.

